



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 6 - JANVIER 2012**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé**

Arrêté N °2012010-0004 - Arrêté n ° DS-2012/003 Portant délégation de signature -  
Certification des services faits - Direction de la Démocratei Sanitaire, de la  
Communication et des Partenariats .....

1





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012010-0004**

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France  
le 10 Janvier 2012**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n ° DS-2012/003 Portant délégation de signature - Certification des services faits - Direction de la Démocratei Sanitaire, de la Communication et des Partenariats

**ARRETE n° DS-2012/ 003**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« La certification des services faits »**

**du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France,

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code de la sécurité sociale ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** le code de la défense ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire démocratie sanitaire et communication, valant ordre de payer, donné au comptable, est donnée à Monsieur Nicolas PEJU, Directeur de la démocratie sanitaire, de la communication et des partenariats.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire démocratie sanitaire est donnée à Madame Laure ALBERTINI, responsable du pôle de la démocratie sanitaire.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU et de Madame Laure ALBERTINI, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire démocratie sanitaire est donnée à Madame Magali EYMERY, responsable adjointe du pôle de la démocratie sanitaire.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire communication, et démocratie sanitaire est donnée à :

- Monsieur Hervé BICHOT, responsable du département web et ressources multimédia ;
- Madame Marianne GAUTIER, responsable du département documentation/ archives ;
- Madame Alice HASSOUNE DE MAXIMY, responsable du département de la communication.

### Article 5

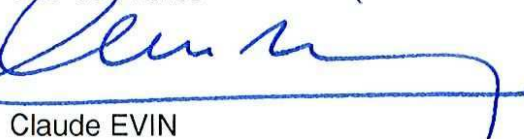
L'arrêté N° DS-2011/ 212, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est abrogé.

### Article 6

Le Directeur de la démocratie sanitaire, de la communication et des partenariats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 10 JAN. 2012

le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France



Claude EVIN